



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2024 / 01

Demande de crédit de CHF 262'000.00 pour la réalisation de travaux d'amélioration au Chemin du Clos à Villars-le-Grand.

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 12 mars 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule :

Lors de la séance du Conseil Communal du 10 mai 2022 à Montmagny, le préavis « 2023 / 03 Demande de crédit pour l'étude du chemin du Clos à Villars-le-Grand » a été accepté avec l'amendement « Accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 23'000.00 dans le but de lancer l'étude de réalisation des améliorations du Chemin du Clos à Villars-le-Grand ».

Pour rappel, les améliorations à étudier sont les suivantes :

- La mise en place d'un éclairage public, peut-être solaire
- Amélioration de l'évacuation des eaux claires :
 - Changement de la conduite des eaux claires pour mettre en place de plus gros diamètres : 200mm puis 250mm à la place de 160mm
 - Fabrication de 5 nouveaux sacs de route avec grille et dépotoir
 - Changement de la conduite au début de la route des Riaux
- La construction d'un trottoir du côté des immeubles

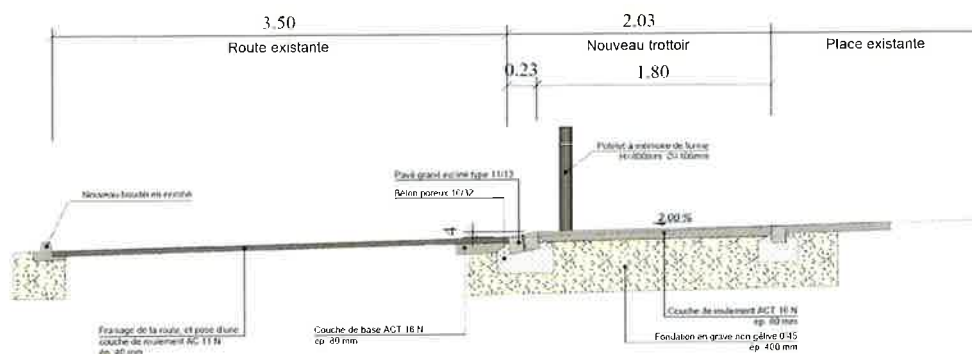
Le chemin du Clos est mis en évidence en violet dans le plan ci-dessous :



Le type de trottoir étudié serait à droite de la route sur la photo ci-dessous :



TROTTOIR FRANCHISSABLE 1:50



Une étude préalable a été soumise au canton, ce qui a permis d'obtenir un budget pour l'entier des travaux. Au vu de la somme obtenue, une seconde étude budgétaire a été demandée pour séparer les travaux en 2 temps. L'éclairage public et la canalisation d'eau claire dans un premier temps et un trottoir en option dans une deuxième phase de travaux. Les montants reportés dans les tableaux ci-dessous indiquent un surcoût de CHF 45'000.00 si les travaux sont effectués en 2 phases.

Travaux en une seule phase

Label	Projet	Eclairage	Collecteur	Trottoir	Total
Nouveau trottoir				252000	252000
Nouveau collecteur			110000		110000
Eclairage		16128			16128
Frais géomètre	10000				10000
Terrain				4500	4500
Honoraire	34500				34500
Divers	6675	2350	16500	38475	64000
TVA	4145	1497	10247	23893	39781
	55320	19975	136747	318868	530909

Travaux en 2 phases

Label	Projet	Eclairage	Collecteur	Trottoir	Total
Nouveau trottoir				247000	247000
Nouveau collecteur			125000		125000
Eclairage		41128			41128
Frais géomètre	10000				10000
Terrain				4500	4500
Honoraire	34500				34500
Divers	6675	6100	18750	37725	69250
TVA	4145	3825	11644	23427	43042
	55320	51053	155394	312652	574420

Après avoir analysé le projet, la Municipalité retient le demi-projet « Eclairage + collecteur » pour CHF 262'000.00 et abandonne l'idée de faire un trottoir au chemin du clos en le remplaçant par un marquage au sol en peinture jaune comme c'est déjà le cas sur d'autres tronçons de routes de Vully-les-Lacs.

Conclusions :

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2024 / 01,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à changer la conduite des eaux claires sous le chemin du Clos et d'installer un éclairage public ;
2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 262'000.00 TTC pour cette réfection, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. D'amortir cette dépense par un prélèvement du fonds de réserve épuration pour ce qui concerne l'étude et le collecteur. L'éclairage devra être amorti sur une durée de 20 ans par le biais du chapitre 8200 ;
4. L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif des immobilisations dans la section 210'000 génie civil de manière distincte en séparant l'étude, l'éclairage et le collecteur ;

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 5 décembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Alain Bally